



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Zone maritime Guyane
Commandant de zone maritime**

Cayenne, le 12 novembre 2021
N°2021-503390/CZM GUYANE/NP

Le capitaine de vaisseau Laurent Martin
commandant la zone maritime Guyane

à

Monsieur l'ingénieur général de l'armement
directeur du service hydrographique et océanographique de la Marine

- OBJET** : bulletin récapitulatif mensuel des avis aux navigateurs du mois de juillet 2021.
- RÉFÉRENCES** : a) instruction du Premier Ministre du 08 avril 2020 ;
b) manuel conjoint OHI/OMI/OMM sur les renseignements sur la sécurité maritime (RSM) du 21 novembre 2014.
- ANNEXE** : une annexe.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, le bulletin récapitulatif des avis aux navigateurs en vigueur au 10 novembre 2021.

ANNEXE I

1. AVURNAV CAYENNE EN VIGUEUR AU 10 NOVEMBRE 2021

2021 : 042.

Tout AVURNAV non repris dans le bulletin récapitulatif doit être considéré comme caduque.

N° du dernier AVURNAV CAYENNE transmis :042/21.
<p><u>AVURNAV CAYENNE 042/21</u> FRENCH GUIANA - SPACE CENTER</p> <p>VV 20 VEGA ROCKET LAUNCH</p> <p>Fallout hazard may exist from 16 NOV 21 to 16 DEC 21 daily 0917 UTC to 1058 UTC:</p> <p>A/05-23,46N 052-53,80W, B/05-48,00N 052-54,00W, C/05-50,55N 052-26,40W, D/05-12,60N 052-40,98W.</p> <p><u>AVURNAV CAYENNE 042/21</u> GUYANE FRANCAISE - CENTRE SPATIAL</p> <p>TIR FUSEE VEGA VV 20</p> <p>Zones dangereuses pour la navigation du 16 novembre 2021 au 16 décembre 2021 de 09h17 UTC à 10h58 UTC:</p> <p>A/05-23,46N 052-53,80W, B/05-48,00N 052-54,00W, C/05-50,55N 052-26,40W, D/05-12,60N 052-40,98W.</p>

2. AVURNAV LOCAL CAYENNE EN VIGUEUR AU 10 NOVEMBRE 2021

2021 : 1038-1039-1043-1046-1047-1048.

Tout AVURNAV non repris dans le bulletin récapitulatif doit être considéré comme caduque.

N° du dernier AURNAV LOCAL CAYENNE transmis :1048/21.
ANNEE 2021
<p><u>AVURNAV LOCAL CAYENNE 1048/21</u> <u>GUYANE FRANCAISE - CHENAL DU MAHURY</u></p> <p>Un exercice de sauvetage en mer mettant en œuvre des moyens aériens et nautiques est organisé le mardi 16 novembre 2021 de 17h45 à 18h30 UTC. Des marqueurs ainsi qu'une chaîne de sauvetage seront largués puis réceptionnés par un zodiac dans une zone de 3 nautiques de rayon centrée à la position suivante: 04°53.07'N - 052°12.69'W.</p> <p>Il est demandé aux navigateurs de naviguer avec prudence aux abords de cette zone.</p> <p>Annuler ce message le 16 novembre 2021 à 19h30 UTC.</p>
<p><u>AVURNAV LOCAL CAYENNE 1047/21</u> GUYANE - AIRE SPECIALE DE SURVEILLANCE</p> <p>Les navigateurs sont informés de l'arrêté n°R03-2021-10-29-0013 du 29 octobre 2021 interdisant la navigation, le mouillage et la pêche le lundi 16 novembre 2021 de 01h27 à 07h27 heures locales dans la zone délimitée par les points suivants (WGS84):</p> <p>A/05 DEG 23.46N 052 DEG 53.80W B/05 DEG 32.00N 052 DEG 53.80W C/05 DEG 17.66N 052 DEG 34.00W</p>

D/05 DEG 10.44N 052 DEG 38.45W

En cas de report de tir de 24 heures ou 48 heures ou les jours suivants, l'interdiction sera reconduite dans les mêmes formes.

AVURNAV LOCAL CAYENNE 1046/21
GUYANE FRANCAISE - CHENAL DU MAHURY

Les navigateurs sont informés que le feu de la bouée de chenalage bâbord "D10" est signalé éteint.

Position: 04°53,47'N - 052°12,69'W.

Exercer une veille attentive et naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVURNAV LOCAL CAYENNE 1043/21
GUYANE FRANCAISE - CHENAL DU MAHURY

La bouée latérale tribord "D3" est signalée déradée de sa position de cinquante mètres vers l'intérieur du chenal.

Position initiale:

-04°55,4'N - 052°11,2'W

Il est demandé à tous les navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux alentours de cette position.

AVURNAV LOCAL CAYENNE 1039/21
GUYANE FRANCAISE - CHENAL DU MAHURY

Les navigateurs sont informés que le feu de la bouée de chenalage tribord "D21" est signalé éteint.

Position: 04°51,16'N - 052°14,92'W.

Exercer une veille attentive et naviguer avec prudence aux abords de cette position.

AVURNAV LOCAL CAYENNE 1038/21
GUYANE FRANCAISE - FLEUVE OYAPOCK

Les navigateurs sont informés de l'arrêté N°R03-2021-09-30-00011 du 30 septembre 2021 que la Marine Brésilienne effectuera une campagne hydrographique conduite par les navires "GARNIER SAMPAIO", "TENENTE CASTELO" et les vedettes "GUAJARA" et "RIGEL" du lundi 18 octobre 2021 au vendredi 17 décembre 2021 dans le fleuve Oyapock dans la zone délimitée par les points suivants:

A/04°37.69N - 051°46.36W
B/04°37.69N - 051°31.89W
C/04°16.89N - 051°31.90W
D/04°11.72N - 051°35.03W
E/04°00.01N - 051°40.12W
F/03°45.74N - 051°50.59W
G/03°45.74N - 051°55.74W
H/03°48.95N - 051°55.74W
I/03°59.13N - 051°47.66W
J/04°06.09N - 051°41.93W
K/04°12.10N - 051°39.61W
L/04°19.50N - 051°43.37W
M/04°29.25N - 051°46.36W

Il est demandé aux navigateurs de ne pas gêner les navires durant leurs travaux.

Annuler ce message le vendredi 17 décembre à 23h59 heure locale.

3. AVINAV CAYENNE EN VIGUEUR AU 10 NOVEMBRE 2021

2017 :08/17.

2019 :02/19 - 03/19 - 04/19.

2020 :01/20.

2021 : NEANT.

N° du dernier AVINAV CAYENNE transmis :01/20.
ANNEE 2020
<p><u>AVINAV CAYENNE 01/2020</u></p> <p>La bouée houlographe « DATAWELL » est signalée disparue de sa position initiale : 04°56.1'N - 052°01'W.</p> <p>Il est demandé à tous les navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence à l'approche de cette zone.</p> <p>Annule et remplace l'AVURNAV CAYENNE 035/19.</p>
ANNEE 2019
<p><u>AVINAV CAYENNE 04/2019</u></p> <p>Travaux de sondage réalisés depuis une barge aux positions suivantes (WGS 84) :</p> <p>04-54,12N 052-21,53W 04-54,14N 052-21,51W 04-54,37N 052-22,11W 04-54,38N 052-22,90W</p> <p>Il est demandé à tous les navigateurs d'exercer une veille attentive et de s'en écarter largement.</p> <p>Annule et remplace l'AVURNAV LOCAL CAYENNE 1027/19.</p>
<p><u>AVINAV CAYENNE 03/2019</u></p> <p>La station DGPS de Montabo est hors service.</p> <p>Annule et remplace l'AVURNAV CAYENNE 012/19.</p>
<p><u>AVINAV CAYENNE 02/2019</u></p> <p>La bouée houlographe « DATAWELL » est signalée disparue de sa position initiale 05°23,071'N – 052° 35,655'W.</p> <p>Il est demandé à tous les navigateurs d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence à l'approche de cette zone.</p> <p>Annule et remplace l'AVURNAV LOCAL CAYENNE 1061/18.</p>
ANNEE 2017
<p><u>AVINAV CAYENNE 08/17</u></p> <p>GUYANE FRANCAISE</p> <p>Haut fond de 1,9 mètres reporté proche de cette position : 04°46'N – 051°57'W</p> <p>Naviguer avec prudence à l'approche de cette position.</p>

4. AVIS « TEMPORAIRES », « PRELIMINAIRES » ET « DIVERS » DE GUYANE EN VIGUEUR AU 10 NOVEMBRE 2021

Série H – Océan Atlantique Ouest, de Cape Canaveral au sud de Rio de la Plata.

2019 : 02-T-11.

2020 : 51-T-08 / 52-T-20.

2021 : 35-P-05 / 45-T-14.

ANNEE 2021

21 45-T-14. GUYANE. Fleuve Maroni. Au NW de la Pointe Française– Balisage. (DM Guyane, avis n°20219730041 et avurnav local Cayenne 21 – 1036)

1. La buée lumineuse latérale bâbord « M10 » à la position (WGS84) 5 44,792 N – 53 57,531W, est signalée déradée.
2. Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Voir carte 7376.

21 35-P-05. GUYANE. Aux abords de Kourou. – Zone de restriction. (Préfecture de la Guyane, arrêté préfectoral n° R03-2021-06-28-00006 du 28 juin 2021)

Référence: AVURNAV CAYENNE 024/21 Remplacé.

1. Suite à l'arrêté préfectoral n° R03-2021-06-28-00006 du 28 juin 2021, une zone de protection autour d'un câble sous-marin a été définie.

2. Dans cette zone, il est interdit à tout navire de mouiller, chaluter, draguer et forer dans la zone définie par les points ci-après et matérialisant une zone de protection de 500 mètres de part et d'autre du tracé du câble sous-marin atterrissant sur la commune de Kourou :

5 10,0300 N — 52 38,3900 W
5 10,0870 N — 52 38,3409 W
5 10,0875 N — 52 38,3404 W
5 10,6637 N — 52 37,8439 W
5 11,0744 N — 52 37,7143 W
5 11,5927 N — 52 37,6777 W
5 13,9049 N — 52 38,0103 W
5 18,3054 N — 52 39,4127 W
5 19,1216 N — 52 39,2777 W
5 19,7359 N — 52 38,7828 W
5 20,9339 N — 52 36,4179 W
5 20,9376 N — 52 36,4105 W
5 20,9413 N — 52 36,4033 W
5 20,9928 N — 52 36,3016 W
5 21,1871 N — 52 35,8511 W
5 26,1278 N — 52 26,2405 W
5 26,1835 N — 52 26,1356 W
(Toutes positions en WGS84)

3. Les cartes marines seront corrigées prochainement.

Voir cartes 7380, 7381, 7480, 7481.

ANNEE 2020

20 52-T-20. GUYANE. Approches de Kourou. -Balisage. Bathymétrie. (PHB de Guyane, avis n°20209730054 et courriel du 14/12/20)

Référence: Avis 20 51-T-07. Remplacé.

1. La bouée de marque d'eaux saines "K0" a été déplacée temporairement à la position (WGS84) 5 14,539 N - 52 35,636 W, ce qui prolonge l'axe du chenal de 1852 m jusqu'à la bouée.

2. Les sondes corrigées de la marée, sont de 4,0 m à cette position.

3. Les navigateurs sont priés d'exercer une veille attentive à l'approche de cette zone.

Voir cartes 7380, 7381, 7481.

20 51-T-08. GUYANE. Abords de Cayenne. Au NE Pointe de Saint-Joseph.-Epave.(Cayenne, avurnav local 20-1027)

1. Une pirogue de 10 m est signalée coulée à la position (WGS84) 4 58,3 N - 52 18,8 W.

2. Les navigateurs sont priés d'exercer une veille attentive et de naviguer avec prudence aux abords de cette position.

Voir cartes 7379,7381.

ANNEE 2019

19 02-T-11. GUYANE. Approches de Kourou. — Balisage. Câble sous-marin. (Avurnav Cayenne 18-035).

1 - Dix bouées de marque spéciale ont été mises en place pour signaler la présence d'un câble sous-marin, aux positions suivantes :

5 12,1046 N — 52 37,7618 W ;

5 12,1066 N — 52 37,7405 W ;

5 11,5905 N — 52 37,6885 W ;

5 11,5950 N — 52 37,6672 W ;

5 11,0729 N — 52 37,7032 W ;

5 11,0766 N — 52 37,7248 W ;

5 10,6665 N — 52 37,8544 W ;

5 10,6610 N — 52 37,8337 W ;

5 10,4700 N — 52 38,0249 W ;

5 10,4566 N — 52 38,0077 W.

2 - Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence dans cette zone.

Voir cartes 7380, 7480, 7481.

L'information nautique urgente, locale et côtière ainsi que les avis aux navigateurs sont consultables sur le site :

<http://www.guyane.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-nautique>

Les avis « temporaires », « préliminaires » et « divers » sont consultables sur le site du SHOM :

www.shom.fr

OU

<http://shom.marine.defense.gouv.fr>

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- 9^e RIMA
- 3^e REI
- FS-VENTOSE
- FS-GERMINAL
- PAG-LA-CONFiance
- PAG-LA-RESOLUE
- VCSM MAHURY
- VCSM ORGANABO
- CROSS-ANTILLES-GUYANE
- COMGEND
- DUMONT-D-URVILLE
- LA-COMBATTANTE
- BNDdC

COPIE :

- archives.